



Une École à l'avant-poste de la transition écologique

EDUCATION au
DEVELOPPEMENT
DURABLE



8 mesures pour l'éducation au développement durable

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles doit aider les élèves à mieux percevoir :

- l'interdépendance des sociétés humaines et du système Terre
- la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale



Objectif : agir en citoyens responsables



Mesure 1
Faire de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, plantation d'arbres, nichoirs, compost, etc)



Mesure 2
Élire un éco-délégué par classe de collège et de lycée



Mesure 3
Consacrer une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable



Mesure 4
Intégrer les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable



Mesure 5
Engager les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable



Mesure 6
Étudier le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège



Mesure 7
Intégrer les enjeux du développement durable dans tous les diplômes des voies technologique et professionnelle



Mesure 8
Créer un prix EDD 2030* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020

* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'Agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'Onu

Rentrée scolaire 2019

Une nouvelle circulaire EDD 2030 – **Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 - [circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019](#)**

Cette nouvelle circulaire EDD introduit une nouvelle phase de généralisation de l'EDD. Elle vise à mettre en œuvre concrètement le plan d'actions en faveur du climat et de la biodiversité annoncé par le Ministère le 5 juin 2019.

Rentrée scolaire 2020

Nouvelle circulaire en faveur d'une éducation au développement durable.

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

1. Les besoins de base de l'humanité ;
2. Une société respectueuse et solidaire ;
3. Une prospérité économique durable ;
4. Des équilibres environnementaux pour une gestion raisonnée du système Terre ;
5. Un engagement collectif et partenarial.

Réajustement des programmes / Eco délégués / Agenda 2030 / Renforcer le déploiement du référentiel E3D.

Une circulaire qui s'inscrit dans le cadre des ODD 2030

L'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable. Il porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.







Faire de l'école un espace de communication sur les ODD 2030.

Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 – circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019

« L'école est en effet à la fois un lieu où s'apprend l'engagement en la matière, et un lieu qui se doit d'être exemplaire en matière de protection de l'environnement. »

1. Les écoles et établissements doivent devenir, de manière systématique, des **lieux exemplaires en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité.**

- 1.1 Mener, au sein de chaque école ou établissement au cours de l'année scolaire 2019-2020, une **action pérenne en faveur de la biodiversité**:
- Veiller à ce que, dans chaque école ou établissement, avant la fin de l'année 2019, **soit installé un équipement ou mené un projet pérenne contribuant à la protection de la biodiversité** (nichoirs à oiseaux, ruches, « hôtels à insectes », plantations d'arbres, jardins ou potagers bio, plates-bandes fleuries en fonction des potentialités locales)

Un site départemental pour accompagner les écoles

(pédagogie62/parcours des élèves/Education au développement durable)

Comprendre les enjeux

S'inscrire, avec des partenaires, dans une dynamique de projet

Utiliser des ressources
pédagogiques adaptées

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mission Éducation au Développement Durable
Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale du Pas de Calais

Contribuer à la protection de
la biodiversité (coin nature,
jardins plantation, hôtel à
insectes...)

Former des citoyens responsables, au travers de parcours, en s'engageant dans une démarche globale d'établissement

Un appui sur des projets existants



+ L'ensemble des projets locaux en lien avec collectivités, associations, syndicats mixtes...



écoles fleuries, jardinage et développement durable

1.3 S'assurer, en lien avec les collectivités, du caractère systématique du tri des déchets et y sensibiliser les élèves

Des ressources pédagogiques à disposition



1.4 Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires



1.5 Tirer les conséquences de ces initiatives en généralisant leur reconnaissance dans le cadre du label E3D



Calendrier de labellisation:

- Novembre 2020: appel à demande de labellisation pour des actions engagées depuis la RS2020
- Début 2021: évaluation et attribution des labels par le jury académique.

Mesure



Créer un prix EDD 2030*
pour soutenir les meilleurs
projets menés dans les écoles,
collèges et lycées dès l'année
scolaire 2019-2020

* 17 objectifs de développement durable sont inscrits
à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États
membres de l'Onu

Un prix EDD 2030

- Une circulaire académique à
venir.

Les référents EDD 62

Bassin Lens – Liévin - Hénin – Carvin:

Xavier PELLETIER, CPC Liévin

Bassin Béthune – Bruay:

Maxime BOUWY, CPC Auchel

Bassin Calais – Audruicq – Saint Omer:

Julien BODART, CPC Aire sur la Lys

Bassin Boulogne – Montreuil:

Marc JUDA CPC Boulogne 2

Yann FERNANDES, CPC Boulogne 1

Bassin Artois – Ternois:

Michaël MARQUANT, CPC Saint Pol sur Ternoise

Valérie FOURNIER, eRUN Hesdin/St Pol sur Ternoise



Le Plan biodiversité

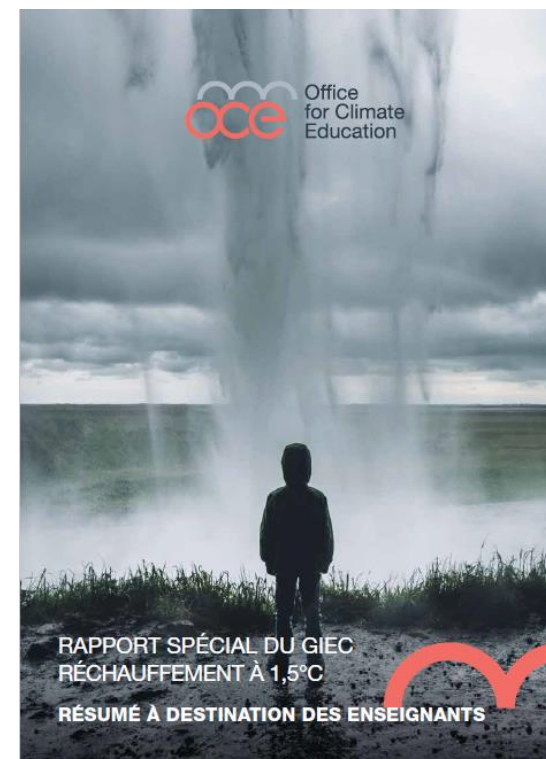
Une mobilisation collective pour cinq enjeux majeurs

- Limiter la consommation d'espaces et préserver les milieux
- Protéger les écosystèmes et certaines espèces emblématiques et menacées
- Préserver la mer et le littoral
- Permettre la transition de nos modèles de production et de consommation
- Prendre en compte le lien entre santé et environnement

DÉCOUVREZ LE PLAN BIODIVERSITÉ

COLLECTIVITÉS, ENGAGEZ-VOUS POUR LA BIODIVERSITÉ

Participer



oce Office for Climate Education

RAPPORT SPÉCIAL DU GIEC RÉCHAUFFEMENT À 1,5°C

RÉSUMÉ À DESTINATION DES ENSEIGNANTS

Merci de votre attention